

Cour de France.fr / Histoire et fonction / La Cour et ses maîtres / Etudes modernes / La Cour (Curia) au commencement du XIVe siècle

Jules Viard

La Cour (Curia) au commencement du XIVe siècle

Article. Source : Bibliothèque de l'École des chartes

Jules Viard, "La Cour (Curia) au commencement du XIVe siècle", dans Bibliothèque de l'École des chartes, année 1916, volume 77, numéro 1, pp. 74 - 87.

Extrait de l'article

Après les nombreux travaux qui ont été déjà publiés sur la Cour du roi, nous n'avons pas l'intention d'en retracer à nouveau l'histoire. Nous nous proposons seulement d'attirer l'attention des érudits sur quelques points concernant sa transformation, au début du XIVe siècle, qui semblent n'avoir pas été suffisamment mis en lumière.

Dans les premiers siècles de la dynastie capétienne, alors que le pouvoir royal n'avait pas encore acquis l'extension que lui donnèrent surtout Philippe-Auguste et saint Louis, la Cour du roi était comme le centre administratif et judiciaire de tout le royaume.

Les personnages qui la composaient, appelés tantôt à faire partie du conseil du souverain, tantôt à l'éclairer dans les affaires litigieuses qu'il devait trancher, tantôt à examiner la gestion des officiers qui administraient le domaine royal, n'avaient pas des attributions spécialement déterminées. Suivant les circonstances, la volonté du roi, ou leurs connaissances particulières, ils pouvaient être appelés à délibérer avec le monarque, à juger une cause, ou à examiner un compte.

[Lire la suite \(Persée\)](#)